

De : Bherer, Charles [mailto:Charles.Bherer@tc.gc.ca]
Envoyé : 20 février 2015 11:48
À : Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Cc : michel.boulianne@tc.gc.ca
Objet : RE: BAPE- questionnaire écrit (DQ2)

Bonjour madame Boutin,
Voir nos réponses en bleu ci-dessous.

Question 1

Les navires méthaniers qui partiraient de Bécancour à destination de la Côte-Nord emprunteraient le chenal maritime du Saint-Laurent jusqu'à Sept-Îles.

- a) Veuillez déposer le tracé du chenal (largeur et positionnement) qu'emprunteraient les méthaniers entre Bécancour et Sept-Îles.

Cette réponse n'est pas si simple. Pour bien évaluer le plan de voyage que les navires suivraient entre Bécancour et Sept-Îles, il faut utiliser environ 17 cartes marines (évaluation bien sommaire). Chaque carte marine est d'une dimension d'environ 80cm x 115cm. Les cartes marines sont produites et mises à jour par le service hydrographique du Canada, sous la responsabilité du Ministre des Pêches et des Océans.

Nous vous suggérons de communiquer avec eux pour vous procurer les cartes qui démontrent bien le chenal, les zones de séparation de trafic, les profondeurs disponibles, etc..

- b) Veuillez déposer les documents suivants : le TP 743 (processus TERMPOL) et le TP 14335 (navigation hivernale sur le Saint-Laurent).

Voir en attachement le TP743 (processus TERMPOL) en version française et anglaise.

Voir en attachement le TP14335 (navigation hivernale sur le Saint-Laurent) en version française.

Pour le TP14335 (navigation hivernale sur le Saint-Laurent), en version anglaise, je vais vous l'envoyer dans un courriel séparé puisque sa taille dépasse le maximum permis.

Question 2

Avez-vous un échéancier pour la mise en œuvre de la convention SNPD visant à indemniser les victimes de dommages découlant du transport de substances nocives et dangereuses, notamment le gaz naturel liquéfié ?

Nous avons posé la question à nos collègues de l'Administration centrale, nous vous soumettrons leur réponse aussitôt que nous la recevrons.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos salutations les plus distinguées,

Charles Bherer

Inspecteur de la Sécurité Maritime / Marine Safety Inspector
Bureau régional de Québec | Quebec Regional Office
Division des Services techniques | Technical Services Division
401-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C8
Téléphone: 418 648-5340 Télécopie:418 648-3790

De : Bherer, Charles [mailto:Charles.Bherer@tc.gc.ca]
Envoyé : 20 février 2015 16:41
À : Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Cc : Boulianne, Michel; Marier, François; Haché, Daniel
Objet : RE: BAPE- questionnement écrit (DQ2)

Bonjour madame Boutin,

Voici notre réponse pour la question numéro 2 ci-dessous.

Question 2

Avez-vous un échéancier pour la mise en œuvre de la convention SNPD visant à indemniser les victimes de dommages découlant du transport de substances nocives et dangereuses, notamment le gaz naturel liquéfié ?

Voici la réponse que nous avons reçu de notre Gestionnaire/Conseiller principal de la politique International à Ottawa : La mise en œuvre de la Convention SNPD comprend plusieurs étapes, incluant des modifications législatives qui ont reçues la Sanction Royale le 9 décembre 2014. Ces modifications législatives permettent le développement de règlements afin d'établir un système de rapports de SNPD au Canada, qui est obligatoire selon la Convention avant que la ratification soit possible. De plus, la convention contient des exigences précises quand au nombre d'états et au volume de SNPD dans ces états qui contribueront au nouveau Fond SNPD. Le Canada travaille de près avec ses partenaires internationaux afin de faciliter l'entrée en vigueur de la Convention dans les plus brefs délais. La ratification par le Canada aura lieu en 2018 au plus tôt.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos salutations les plus distinguées,

Charles Bherer
Inspecteur de la Sécurité Maritime / Marine Safety Inspector
Bureau régional de Québec | Quebec Regional Office
Division des Services techniques | Technical Services Division
401-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C8
Téléphone: 418 648-5340 Télécopie:418 648-3790
www.tc.gc.ca